



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°27/2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	23
Présents	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	-
Non participation au vote	-

L'an deux mille dix-sept,

Le dix-sept novembre à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de monsieur Christian BRUYEN, président,

Etaients présents : Messieurs Raphaël BLANCHARD, Roland BOULARD, Christian BRUYEN, Gérard BUTIN, Charles de COURSON, Jean-Louis DEVAUX, Jean-Raymond EGON, Alain HIRault, Jean-Michel POINTUD, Philippe SALMON, Alphonse SCHWEIN, Julien VALENTIN,

Et Mesdames Annie COULON, Dominique DETERM, Frédérique SCHULTHESS.

OBJET : AUTORISATION TEMPORAIRE ET GENERALE DE POURSUITE AU PAYEUR DEPARTEMENTAL – ANNEE 2018

Vu le rapport du président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.1617-24,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre les moyens permettant la meilleure efficacité du recouvrement,

Considérant que cette autorisation est de nature à rendre les poursuites plus rapides et donc plus efficaces,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **DONNE** au comptable, madame Claudine PETIT, payeur départemental, de façon temporaire et générale, l'autorisation d'engager toutes poursuites qu'elle jugera nécessaires pour le recouvrement des titres émis par le SDIS de la Marne.
- **PRECISE** que cette autorisation est valable pour l'année 2018. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de l'ordonnateur.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant cette autorisation temporaire et générale de poursuite au payeur départemental.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Pascal DESAUTELS

ACTE REÇU LE

28 NOV. 2017

PREFECTURE DE LA MARNE